

Règlement général

Bienvenue chez Choup'Dance & Fitness.

Toute inscription suppose que ce règlement a été lu et approuvé.
Nous souhaitons à tous une bonne saison chez Choup'Dance & Fitness

Cotisation & administration

1. Le montant de la cotisation est fixe du 1^{er} septembre au 30 juin. Hors vacances scolaires et jours fériés. Pour les cours de danse, la date de démarrage en cours d'année sera déterminée par les monitrices en fonction de l'apprentissage des chorégraphies.
2. Le nombre de places par groupe est limité et les inscriptions sont enregistrées de manière chronologique, avec une priorité jusqu'au 31 juillet pour les membres qui se réinscrivent pour la saison suivante. Un défaut de paiement annule l'inscription qui passe dès lors après les autres inscriptions enregistrées entretemps.
3. Le paiement doit être effectué à l'inscription.
4. Un paiement en plusieurs fois ne sera accepté qu'après discussion avec le comité et non sous initiative personnelle (septembre, octobre, novembre).
5. Tout membre qui ne serait pas en ordre de paiement peut se voir exclu des cours.
- 6. Aucun remboursement ne sera effectué après paiement.**
7. Pour une intervention de votre mutualité dans les frais d'inscription (montant variable en fonction des mutuelles), veuillez apporter le formulaire pré-rempli. Celui-ci vous sera restitué après paiement de la cotisation.
8. Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone en cours de saison doit être notifié par mail: info@choupdance.academy
9. En cas d'accident, la déclaration d'accident est remplie par le moniteur et un mail devra être envoyé à info@choupdance.academy au plus tard le lendemain de l'accident avec une description des faits.

Communication

10. Les communications aux membres et parents se font par circulaires ou par mail. Nous affichons également des avis aux valves à l'entrée de la salle. Nous vous demandons de les consulter régulièrement pour rester informés.
11. En cas d'absence planifiée, nous demandons aux membres de prévenir leurs moniteurs respectifs ou d'envoyer un mail à info@choupdance.academy

Organisation

12. Les membres sont invités à être présents 5 minutes avant le début des cours.
13. Les membres se changent impérativement dans les vestiaires et non dans la salle.
14. Une tenue de sport est obligatoire pour les cours. Ainsi que des chaussures de sports autres que celles portées à l'extérieur.
15. Pour des raisons de sécurité, d'assurance et de confort, les parents ne sont pas autorisés à assister aux leçons.
16. Il est formellement interdit de manger dans la salle. De même, les chewing-gums sont interdits dans la salle.
17. L'école de danse décline toute responsabilité pour les incidents survenus en dehors de la salle (vestiaires, trottoirs, etc.)
18. L'école de danse déclinant toute responsabilité dans les vols survenus dans les vestiaires, nous conseillons de laisser les objets de valeur à la maison.
19. Nous demandons à tout membre inscrit une présence régulière.
20. Les parents déposeront leurs enfants dans la salle. Ils reprendront les enfants après la leçon dans la salle.
21. Lors de mon inscription je certifie être apte à la pratique du sport. L'école de danse décline toute responsabilité en cas d'incident lié à mon état de santé.